

Compte rendu de la séance du 27 février 2015

Présents : Robert TARDY, Henri BENIERE, Isabelle VERNAY, François PERRIN, Eric GREMILLET, Florent IMBERT, Annie LAGNIET, Jean-Claude MONTCENIS, Thierry REYNAUD, Jean-Pierre VASSAL, Christine VEY

Secrétaire(s) de la séance: Thierry REYNAUD

Ordre du jour:

- Compte administratif 2014 Commune
- Compte de gestion 2014 Commune
- Affectation du résultat Commune
- Compte administratif 2014 Eau - Assainissement
- Compte de gestion 2014 Eau - Assainissement
- Affectation du résultat 2014 Eau - Assainissement
- Marché de travaux aménagement chemin de la Creuse
- Projet PLU
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2014 Commune (DE 2015 02 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par TARDY Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		158 810.85		183 571.08		342 381.93
Opérations exercice	35 004.84	33 115.78	257 644.68	354 035.80	292 649.52	387 151.58
Total	35 004.84	191 926.63	257 644.68	537 606.88	292 649.52	729 533.51
Résultat de clôture		156 921.79		279 962.20		436 883.99
Restes à réaliser	517 912.26	167 450.00			517 912.26	167 450.00
Total cumulé	517 912.26	324 371.79		279 962.20	517 912.26	604 333.99
Résultat définitif	193 540.47			279 962.20		86 421.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte de gestion 2014 Commune (DE 2015 02 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement Commune (DE 2015 02 03)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 279 962.20

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	183 571.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	185 941.30
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	96 391.12
Résultat cumulé au 31/12/2014	279 962.20
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	279 962.20
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	193 540.47
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	86 421.73
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée
 Votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Refus : 0

Vote du compte administratif 2014 Eau Assaint (DE 2015 02 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par TARDY Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		252 978.53		42 132.17		295 110.70
Opérations exercice	43 509.35	123 172.52	72 705.09	105 640.97	116 214.44	228 813.49
Total	43 509.35	376 151.05	72 705.09	147 773.14	116 214.44	523 924.19
Résultat de clôture		332 641.70		75 068.05		407 709.75
Restes à réaliser	345 095.66				345 095.66	
Total cumulé	345 095.66	332 641.70		75 068.05	345 095.66	407 709.75
Résultat définitif	12 453.96			75 068.05		62 614.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Refus : 0

Vote du compte de gestion 2014 Eau Assaint (DE 2015 02 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement Eau Assaint (DE 2015 02 06)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 75 068.05

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	42 132.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 755.04
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	32 935.88
Résultat cumulé au 31/12/2014	75 068.05
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	75 068.05
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 453.96
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	62 614.09
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aménagement chemin de la Creuse réseaux humides - Choix de l'entreprise (DE 2015 02 07)

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VDI ;

Vu la délibération du 10 octobre 2014 approuvant l'avant-projet et sollicitant l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC ;

Considérant que les travaux d'aménagement du chemin de la Creuse ont fait l'objet d'un dossier de consultation des entreprises pour deux lots : lot 1 (réseaux humides) et lot 2 (voirie),

Après analyse des offres par le bureau d'études VDI, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir pour le lot 1, l'entreprise BORNE TP – 3, place de l'Ancienne Bascule - 42220 SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour un montant total de

219 618,00 € H.T., offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation et, dans l'attente de précisions, de reporté le choix pour le lot 2 au prochain conseil municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition de la Commission d'achat pour les MAPA
 - Décide de confier les travaux du lot 1 : réseaux humides, à l'entreprise BORNE TP pour un montant total de 218 618 € H.T.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.
 - Décide de réaliser cette opération d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- Les crédits afférents seront inscrits aux budgets 2015.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Projet PLU :

Concernant les OAP (orientations d'aménagement et de programmation), un avocat spécialisé en urbanisme a été contacté et doit étudier le dossier afin d'apporter des précisions aux questions que se posent les élus.

Compte-rendu des commissions municipales :

• Eau Assainissement :

- Il était prévu de mettre à enquête publique conjointe, le zonage d'assainissement et l'approbation du PLU. Ce dernier ayant pris du retard, il est nécessaire de mettre à enquête publique le zonage d'assainissement avant la fin de validité de l'aide du Conseil général concernant ce dossier.

• Vie locale :

- Le Conseil municipal a évoqué le RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

- L'opération Pilat Propre est prévue le samedi 30 mai à 9h30.

- L'association "Terre des Hommes" renouvelle son action de ramassage de textiles le samedi 6 juin.

- La commission doit se réunir pour prévoir le fleurissement du village

- Un concert subventionné par le Conseil Général est prévu le vendredi 5 juin à 20h30 à l'école ou à la salle communale. Entrée gratuite.

Questions diverses :

- Le contrat de travail de l'employée affectée à l'Agence Postale Communale se termine le 30 avril 2015, et sera renouvelé par un contrat à durée indéterminée.

- Extinction de l'éclairage public la nuit : il a été évoqué la possibilité de remettre l'éclairage public dans le village les vendredis et samedis soir. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

- Le 9 mars, réunion de la commission voirie, bâtiments communaux.

- Association "les Planches sur le Plateau" : mardi 17 mars à la salle polyvalente, diffusion d'un documentaire sur le Portugal.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil : vendredi 10 avril 2015